



**Certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur un règlement d'emprunt**

---

Suite à la tenue de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le *Règlement CA-2023-399 ordonnant des travaux de réaménagement et de construction à l'hôtel de Ville de Longueuil et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt*, je certifie que :

- 1° le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement est de 350 523;
- 2° le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 30 000;
- 3° le nombre de demandes faites est de 0;
- 4° ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Longueuil, le 5 février 2024  
L'assistante-greffière,  
Carole Leroux, avocate